

Procès-verbal du Conseil d'École
lundi 04 novembre 2019, mairie de Vouzan 18h à 20h

Regroupement Pédagogique Intercommunal
des écoles de Sers et de Vouzan

Présents

Enseignants :

École de Sers : Mme Jossand (directrice école de Sers), Mme Bailly,
Mme Buissonneaud, M. Granet.

École de Vouzan : M. Armenio (directeur école de Vouzan), Mme Durand,
Mme Seguin.

Mairie de Sers : M. Fernandez (adjoint), Mme Duteil (restauration
scolaire).

Mairie de Vouzan : M. Hureau (maire), Mme Mounier (adjointe).

SIVOS : Mme Vauzelle (présidente Sivos).

Délégués départementaux de l'Education Nationale :

École de Sers : Mme Starnasky.

École de Vouzan : M. Body.

Délégués des parents d'élèves :

École de Sers : Mme Camberlin, Mme Dulac, Mme Hélias,
Mme Gibault, M. Magnon, Mme Mathieux.

École de Vouzan : Mme André, Mme Bord, Mme Coyco,
Mme Marié, Mme Terrade, Mme Victoria.

Excusée : Mme Philipson (Inspectrice de l'Education Nationale).

Absent : M. Veaux (maire de Sers).

M. Arménio préside la séance et rappelle l'ordre du jour.

La secrétaire de séance est Madame Mounier.

Début de la séance : 18h03

• **Votes pour :**

- le regroupement des deux conseils d'école du RPI :voté à l'unanimité

- le vote exclusivement par correspondance pour l'élection des représentants de
parents d'élèves :voté à l'unanimité

• **Présentation de l'équipe, des répartitions et effectifs sur le RPI**

Effectif du RPI : 155 élèves

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
25	14	19	18	24	17	15	23

École de Sers : 83 élèves

29 PS/MS/GS Émilie Jossand	29 PS/MS/GS Damien Granet	25 CP/CE1 Chloé Bailly / Aude Buissonneaud	
25 PS	14 MS	19 GS	18 CP 7 CE1

La répartition par classe

Classe PS/MS/GS	13 PS	6 MS	10 GS	29
Classe PS/MS/GS	12 PS	8 MS	9 GS	29
Classe CP/CE1	18 CP		7 CE1	25

École de Vouzan : 72 élèves

24 CE1/CE2 Christelle Durand	25 CE2/CM1 Sarah Seguin	23 CM2 Rémi Armenio	
17 CE1	17 CE2	15 CM1	23 CM2

La répartition par classe

Classe CE1/CE2	17 CE1	7 CE2	24
Classe CE2/CM1	10 CE2	15 CM1	25
Classe CM2	23 CM2		23

- **Règlements : écoles, cantines, transport, garderie** maintenu
- règlement intérieur de l'école de Sers :X
- règlement intérieur de l'école de Vouzan :X
- règlement intérieur de la garderie du Sivos Sers-Vouzan :X
- règlement intérieur du restaurant scolaire + temps d'attente de la navette pour la garderie (mairie de Vouzan) :X
- règlement intérieur du restaurant scolaire (mairie de Sers) :X
- règlement intérieur du transport communal (mairie de Sers) :X

• **Équipement et réseau informatiques**

École de Sers : /

École de Vouzan :

- Nous remercions le SIVOS pour l'achat des robots, des kits de programmation et des trois PC.

- Présence de trois bornes Wifi dans l'école dont deux en service permanent.

La loi du 23 janvier 2014 fixe le cadre des obligations des écoles primaires concernant le Wifi. Le déploiement du réseau numérique du bâtiment principal vers le préfabriqué se fait de façon filaire. Le réseau sans fil est exclusivement sollicité dans chaque classe via des bornes pour des activités numériques pédagogiques ponctuelles (classe mobile : PC et tablettes).

• **Travaux effectués dans les écoles**

École de Sers : ☀ **Parole donnée à Madame Jossand**

- Remerciements à la mairie pour leur rapidité dans les travaux effectués : les agents municipaux interviennent dans la journée où nous signalons un dysfonctionnement.
- Plusieurs travaux réalisés : peinture des meubles de dînette dans la classe Égalité, stores cassés (bureau de direction, dortoir, classe Égalité), resserrage des meubles de dînette et du landau, fermeture par verrou du local à vélos, chasses d'eau cassées, renouvellement du sable dans le bac à sable, sonnette d'entrée réparée, mise en place de paniers pour les serviettes à différents endroits dans la cantine.
- Travaux à prévoir :
 - augmenter le volume de la sonnette d'entrée ;
 - la messagerie du téléphone n'est toujours pas accessible ;
 - un robinet d'un lavabo des toilettes de la cantine est cassé ;
 - les dalles des arbres de la cour sont cassées ;
 - curer le caniveau de la cour ;
 - demande de bacs pour jardiner en lien avec notre projet jardin.

École de Vouzan :

- Travaux à prévoir :
 - système d'ouverture du portail principal à réparer (à la clé et à la télécommande) ;
 - porte du sas dont l'ouverture est empêchée à mi-course (changement ?) ;
 - porte des toilettes du préfabriqué dont la fermeture/ouverture est difficile.
 - néon à changer dans le bureau de direction.

☀ Parole donnée à Monsieur Hureau

- Mise au norme de l'alarme incendie (système sans fil).
- L'adaptation PMR se poursuit (délai de 4 ans) : toilettes du préfabriqué, escaliers...
- Projet réhabilitation pour la cantine et toilettes élèves en 2020.
- Problème : absence de cantonnier depuis juillet 2019.

• Bilans Coopératives Scolaires

École de Sers : ☀ Parole donnée à Madame Jossand

Le relevé du mois de septembre indique 3 378,87€ sur le compte de l'OCCE.

École de Vouzan :

☀ Parole donnée à Madame Durand

Au 1^{er} septembre 2019, le solde du compte bancaire de l'école de Vouzan s'élève à 3 764€67. Les entrées représentent la somme de 4 894€51 et les sorties la somme de 4 919.25€
Le compte a été alimenté par des dons (3 500€), la participation famille (652€), les ventes de chocolats à Noël et à Pâques (447€11) et la vente de photos scolaires (260€40).

La coopérative scolaire a permis de financer les actions suivantes :

- adhésion à Canopé (prêt de matériel et documents pédagogiques),
- école et cinéma (entrées + bus) pour l'ensemble de 3 classes,
- projet BD (bus) pour la classe de CE1-CE2,
- visite du collège, voyage à Paris et à l'aquarium de La Rochelle pour la classe des CM2,
- sortie au zoo de La Palmyre pour les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1.

• Sécurité : PPMS et exercice incendie

École de Sers : ☀ Parole donnée à Madame Jossand

Les PPMS ont été mis à jour le 13 septembre et transmis à Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale et la gendarmerie.

L'exercice incendie a eu lieu le vendredi 20 septembre à 10h15. L'alarme a été déclenchée du bureau de la directrice. La classe de CP-CE1 et la classe Égalité sont sortis immédiatement et se sont dirigés vers le parking. L'exercice a été fait en 1min30 avec appel effectué.

La classe Liberté de M. Granet était en motricité au dojo. Nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait pas d'alarme dans le dojo. La classe a donc été prévenue oralement de l'exercice qui s'est déroulé parfaitement en moins de 2 minutes. Côté ancienne école et dojo, une seule alarme existe qui se situe dans la cantine. Peut-être devrions nous installer un détecteur dans le dojo ?

Concernant le PPMS attentat-intrusion, il a été effectué le vendredi 18 octobre. Le téléphone de la classe des CP-CE1 était déchargé. La classe a été prévenue oralement. Les enfants se sont cachés très vite. Nous réfléchissons à un autre système d'alerte afin que tous les adultes de l'école soient au courant s'il y a un problème de téléphone.

École de Vouzan :

Les deux Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) - « attentat-intrusion » et « risques majeurs » - ont été mis à jour le 14 septembre 2019 et transmis à Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale et la gendarmerie.

Conformément à la circulaire du 29 juillet 2016, devront être effectués :

- trois exercices d'évacuation incendie, l'un au mois de septembre, le second et le troisième dans le courant de l'année scolaire ;
- trois exercices de confinement dans le cadre du PPMS dont l'un attentat-intrusion avant les vacances d'automne.

→ Vendredi 20 septembre 2019 : exercice incendie. Regroupement des 72 élèves en 46 secondes après le déclenchement de l'alarme incendie déclenchée par M. Armenio depuis sa classe. Les deux classes du préfabriquée font encore remonter à la municipalité le nécessité d'améliorer la transmission du signal (encore peu audible depuis ces deux classes). Mais la commune a manifestement fait le nécessaire durant les vacances de la Toussaint (travaux effectués).

→ Vendredi 04 octobre 2019 : exercice PPMS « attentat-intrusion ». Les signal fut la propagation dans la cour de récréation d'un message (choisi collectivement en amont) dont nous avons convenu qu'il serait le déclencheur du confinement dans les classes. Au signal, les élèves ont scrupuleusement suivi le protocole et ont rejoint les locaux inscrits au protocole en silence. Un SMS envoyé par M. Armenio à Mesdames Durand et Seguin annonce la fin de l'exercice. Exercice très satisfaisant.

• Projets 2019/ 2020

École de Sers : ☀ Parole donnée à Madame Jossand

Toute l'école a pour projet annuel le jardin. Nous l'aborderons à travers plusieurs biais : la littérature, les arts, des plantations, etc.

Toute l'école est inscrite avec l'association Lire et faire lire au projet bibliothèque avec Mme Pavageau pour les classes de CP-CE1 et la classe Liberté les mardis de 13h30 à 15h30, avec Mme Starnasky, DDEN, les lundis de 9h15 à 10h15 pour la classe Égalité.

Le vendredi 15 novembre au matin, en lien avec notre projet d'école, les élèves assisteront au spectacle « Le secret du jardin de Clément » de l'organisme Planètes Mômes. Il y aura deux représentations : une avec les PS-MS et une avec les GS-CP-CE1. Nous remercions l'APE qui nous permet de financer ce spectacle.

Le vendredi 13 décembre, à partir de 15h30, l'école ouvrira ses portes. Les parents d'élèves pourront assister à une représentation des élèves qui chanteront des chants de Noël. Les parents reviendront aux classes pour récupérer leurs enfants puis un marché de Noël sera organisé où nous vendrons, pour le compte de l'école, des objets réalisés par les enfants.

L'école s'est inscrit au festival du livre jeunesse de Ruelle avec la venue d'un auteur-illustrateur le jeudi 2 avril. Nous attendons la confirmation de notre projet.

- Les CP-CE1 ont un projet classe de découverte à l'île d'Oléron du 2 au 6 juin où ils découvriront le milieu marin. Nous cherchons plusieurs subventions et remercions par la même occasion le SIVOS et l'APE pour leur aide. Nous mènerons plusieurs actions comme un marché de Noël à la sortie des classes le vendredi 13 décembre pour financer ce projet. Notre objectif est de demander une participation aux familles de moins de 50€.
- Les CP-CE1 à partir du mois de mars, avril feront un cycle natation les vendredis matin à la piscine Nautilus de Saint Yrieix.
- En lien avec notre projet jardin, les CP-CE1 sont inscrits à un projet biodiversité mis en avant par les référents numériques de la DASEN de la Charente. Dans ce projet, les élèves devront à trois reprises dans l'année, compter des escargots. Ils partageront ces résultats avec d'autres élèves et ces relevés seront transmis au musée d'Histoire naturelle (scientifiques).
- Les deux classes de maternelle feront un carnaval avec défilé dans les rues de Sers en mars.
- L'école est inscrite au PEAC jeunes pousses financé par le Grand Angoulême. C'est un projet autour du jardin où les élèves bénéficieront des interventions en art et en danse. Toutes les réalisations seront exposées lors du festival « La tête dans les nuages » à l'espace Franquin. Pour finaliser ce projet, les enfants assisteront au spectacle « I.Glu » de la compagnie A.A.O. Au début, cela devait être la classe Égalité qui bénéficiait de ce projet. Mais après plusieurs retournements, les intervenants refusent d'avoir des petites sections dans le projet. Ce seront donc nos deux classes de maternelles avec uniquement moyennes et grandes sections qui participeront à ce projet. Les PS seront tout de même inclus par nos soins dans ce projet.
- Afin de ne pas pénaliser les PS, ils se rendront à un spectacle au théâtre d'Angoulême. Nous espérons être retenus sur le spectacle « I.Glu » pour qu'il y ait un réel lien.
- Les deux classes de maternelle dirigent un atelier cuisine une fois par mois. Nous avons réalisé une compote de pommes en septembre. Nous ferons une soupe en novembre.
- La classe Égalité participe à un projet correspondance avec les élèves de PS-MS de l'école de Mérignac en Charente.

École de Vouzan :

- Projet EDD : journée Mondiale de l'eau : 20 mars 2020.
- Permis Internet (CM2) et permis piéton (CE2) en collaboration avec la Gendarmerie de la Rochefoucauld.
- École et cinéma (Megarama) le 28 novembre 2019 premier film :
 - cycle 2 : « Ernest et Célestine ».
 - cycle 3 : « TomBoy ».
- Fête du court métrage : les trois classes y participent en mars 2020. Grande richesse des programmes proposés et grande créativité qui règne dans le court métrage.

- Sortie théâtre d'Angoulême : à déterminer.
- Cycle Basket-ball en partenariat avec M. Patrick Bertouy du comité technique de basket (pour trois séances, intercalées de trois séances en autonomie) à partir du mois d'avril 2020.
- Cycle Hand-ball en partenariat avec M. Lucas Neyrat (pour trois séances, intercalées de trois séances en autonomie) en périodes 4 et 5.
- Cycle natation pour la classe de CE2-CM1 + CP-CE1. Nautilus : périodes 4 et 5.
- Opération chocolat à Noël et à Pâques.
- Classes de découverte CE1-CE2 :

☀ Parole donnée à Madame Durand

Séjour du jeudi 12 au lundi 16 décembre 2019. Découverte de l'activité « ski », visite de la maison du parc national des Pyrénées, sortie « raquettes » (jeux)... Mme Durand détaille le financement, le choix des accompagnateurs.

- Parlement des enfants : les CM2 font acte de candidature au Parlement des enfants. Il s'agit d'une opération organisée par l'Assemblée nationale avec notamment le ministère de l'Education nationale. L'objectif est d'offrir aux écoliers scolarisés en CM2 une leçon d'éducation civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

A l'occasion de cette 24ème édition, le thème retenu est « **L'égalité entre les hommes et les femmes** » et si notre candidature est retenue, nous songeons à élaborer une proposition de loi pour **lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes**.

- Monsieur Hureau, maire de Vouzan, rappelle que la municipalité offre pour la troisième année à Noël aux élèves de l'école une sortie cinéma suivie d'un repas au restaurant le vendredi 20 décembre 2019.

Monsieur Hureau rappelle aux parents d'élèves qu'ils sont conviés à raison de un par semaine à déjeuner au restaurant scolaire afin de d'observer ce que mangent les enfants, les conditions dans lesquelles ils mangent...

- Il est rappelé que les élèves de CM1/CM2 de l'année scolaire 2020/2021 partiront en classe de découverte.

Questions diverses :

« La liste de délégués « liste indépendante » souhaite relayer ces 3 questions :

1) Des propos dévalorisants sur la couleur de peau ont été prononcés par des élèves. Pourrait-il être prévu cette année des actions pédagogiques de prévention contre les différentes discriminations et de sensibilisation sur le respect mutuel et le bien vivre ensemble ?

Réponse : Je rappelle que le vivre ensemble est travaillé quotidiennement au sein de l'école, des actions spécifiques sont menées notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique mais également à travers des projets tel le Parlement des enfants avec le thème cette année de la lutte contre la discrimination homme-femme.

En l'occurrence, pour le fait présenté, Madame Durand rappelle que le problème a été réglé immédiatement avec la famille. Cependant elle note que les enseignants ne peuvent pas être « responsables de tout » et qu'il y a aussi un « problème d'éducation au sein des maisons » (problème qu'elle observe notamment sur les réseaux sociaux, avec des sujets difficiles tel le racisme). Les représentants de parents d'élèves affirment alors que l'objectif n'était pas d'imputer la responsabilité aux enseignants du RPI. Ils sont conscients que les enfants sont exposés dans les familles à des réflexions qu'ils ne devraient pas entendre. L'idée des représentants de parents d'élèves serait : « Est-ce qu'il peut y avoir quelque chose qui puisse sensibiliser l'ensemble des enfants de telle sorte qu'il y ait un discours de l'institution qui fasse le tri dans ce qui est bien et ce qui ne l'est pas et ce, dans le cadre du vivre ensemble ? ».

Je rassure finalement les parents d'élèves en affirmant que nous nous sommes immédiatement emparés du problème, que Madame Durand a réagi de suite : le vivre ensemble est travaillé quotidiennement au sein de l'école. C'est l'occasion de citer l'un des fondamentaux des priorités nationales : respecter autrui. Nous allons mettre en place des actions spécifiques en classe mais aussi au niveau de l'école : un vrai travail sera mené.

Madame Bailly confirme également que ces thèmes sont présents dans les programmes et qu'ils sont abordés à travers des événements et des cas concrets (débats, ouvrages de littérature...). J'évoque également l'utilisation du support vidéo.

2) Pourquoi avoir retenu 7 CE1 sur l'école de SERS, avec une différence de 11 élèves entre les deux écoles, alors que avoir les PS-MS-GS-CP d'un coté à SERS, et les CE1-CE2-CM1 et CM2 de l'autre à VOUZAN permettait idéalement d'obtenir presque le même nombre d'élèves dans chaque école, et de ne pas couper une classe entre les deux sites ?

3) Que sera-t-il fait cette année pour maintenir le lien entre les CE1 des 2 sites et que sera-t-il fait l'année prochaine dans ce sens ? Merci. »

Réponse : Je rappelle tout d'abord que bien que géographiquement il y ait deux sites, d'un point de vue pédagogique il n'y en a qu'un. Nous effectuons au sein du RPI un travail commun : nous œuvrons en collaboration et en concertation les uns avec les autres. J'explique également que le dialogue entre nous est constant soit à travers des conseils de cycles (programmés et fréquents), soit lors de rencontres informelles. C'est aussi l'occasion pour nous de prévoir des projets communs. Les enseignants s'efforcent de créer du lien entre les élèves et leurs travaux assurent la cohésion au sein et entre les groupes d'élèves.

Par conséquent , je précise qu'avoir séparé les CE1 n'a rien d'une aberration pédagogique. Cela a notamment permis d'avoir des effectifs équilibrés sur les cycles 2 et 3 du RPI.

Je rappelle également que lors de notre conseil de cycle RPI du 04 juin 2019 dédié à la répartition et aux liaisons, l'ensemble des enseignants avait mené une réflexion commune.

Nos conclusions s'étaient appuyées sur des considérations exclusivement pédagogiques : elles étaient unanimes. Elles ont en outre été transmises et expliquées lors du dernier conseil d'école du 25 juin 2019.

D'autre part, parmi les raisons de ce choix demeurent notamment le cas du groupe CM2 de cette année. Il s'agit d'un groupe dont le niveau est extrêmement hétérogène et qui a montré durant les deux années précédentes de grandes difficultés dans ses apprentissages (dans des classes de 28 à 31 élèves). Nous avons donc décidé de laisser ce groupe en niveau simple (23 élèves) pour cette année de CM2 avant «d'affronter » le collège.

Madame Durand expose en outre son choix de privilégier la répartition dans sa classe des élèves de CE1 les plus en difficultés.

Pour conclure, j'indique que l'année prochaine, une autre organisation sera peut-être mise en place au sein du RPI : pour le moment, il faut attendre de connaître les effectifs réels pour 2020/2021.

J'affirme enfin que l'objectif des équipes, de l'institution et des communes est de travailler dans l'intérêt des élèves : cela est de nature à rassurer les parents.

Fin de la séance : 20h01